



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé

Taux de cotisations

CCN de Travail Secteur sanitaire et médico-social du 26 août 1965 - CCN 65

Salariés et leurs ayants droit

À compter du 1^{er} janvier 2023

Cotisation TTC en % PMSS

PMSS

Plafond mensuel de la Sécurité sociale : 3 666 €

Structure de cotisation	Régime Général	Régime Local	Cotisation à indiquer
Base			
Salarié obligatoire	1,53 %	1,04 %	Totale Base
Conjoint facultatif	1,53 %	1,04 %	Totale Base
Enfant facultatif	0,65 %	0,42 %	Totale Base
Option 1			
Salarié obligatoire	1,74 %	1,25 %	Totale Option 1 (YC Base)
Salarié facultatif Option 1 - Base	0,24 %	0,24 %	Différentielle Option 1 - Base
Conjoint facultatif	0,26 %	0,26 %	Totale Option 1 (Surcotisation)
Enfant facultatif	0,15 %	0,15 %	Totale Option 1 (Surcotisation)
Option 2			
Salarié obligatoire	1,98 %	1,49 %	Totale Option 2 (YC Base)
Salarié facultatif Option 2 - Base	0,54 %	0,54 %	Différentielle Option 2 - Base
Conjoint facultatif	0,61 %	0,61 %	Totale Option 2 (Surcotisation)
Enfant facultatif	0,29 %	0,29 %	Totale Option 2 (Surcotisation)